

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-019-11528/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène (ex AFHYPAC) et paiement de la cotisation 2022** 19100

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association FRANCE HYDROGENE (ex AFHYPAC) est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et créée en 1998. Elle regroupe tous les acteurs de l'écosystème de l'hydrogène et des piles à combustible : collectivités territoriales, associations régionales, entreprises, laboratoires, instituts de recherche et pôles de compétitivité. FRANCE HYDROGENE assure ainsi la représentation, l'animation et la structuration d'une filière industrielle d'avenir reposant sur le développement de solutions hydrogène, au bénéfice de la transition énergétique de l'industrie et des territoires.

Les missions de FRANCE HYDROGENE sont les suivantes :

- Partager et promouvoir les enjeux de la filière,
- Faire connaître les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales,
- Faire évoluer le cadre réglementaire pour accompagner le déploiement des technologies hydrogène en France.

FRANCE HYDROGENE est soutenue par l'ADEME, la direction générale de l'Energie et du Climat, et la direction générale de la Prévention des Risques. Elle est également adhérente à l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Les acteurs de l'hydrogène ont créé en juin 2017 « le club des élus » afin de promouvoir le rôle de l'hydrogène-énergie, de favoriser le développement de cette filière d'avenir qui permettra de renforcer les liens avec les pouvoirs publics nationaux et d'agir dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse.

En 2021, FRANCE HYDROGENE a accompagné la mise en œuvre de la Stratégie nationale, notamment en étant co-secrétaire du Conseil National de l'hydrogène. L'association a également proposé la mise en place de délégations régionales afin de mieux prendre en compte les dynamiques et problématiques locales. Une DR Sud, rassemblant tous les membres de FRANCE HYDROGENE en région Sud, a donc été créée.

En 2022, FRANCE HYDROGENE souhaite poursuivre ses actions parmi lesquelles :

- La promotion des acteurs de la filière et sa vision, notamment au niveau européen et à l'international,
- La poursuite des travaux engagés pour la bonne mise en œuvre de la stratégie Nationale,
- L'action au plus près du terrain de ses Délégations Régionales,
- L'expertise développée au sein de ses groupes de travail et au travers de ses projets structurants : Réglementation, Mobilité Hydrogène France, Industrie-Energie, Territoires...et ses travaux liés à la chaîne de valeur de l'hydrogène, les compétences-métiers et les formations associées,
- Le renforcement du rôle de FRANCE HYDROGENE comme organisation de référence au travers de ses prises de paroles, partenariats, événements...

En 2022, l'association va également se concentrer sur l'accompagnement des visions prospectives à 2030-2040 déclinées par bassins (7 au total en France dont celui de Marseille-Fos) et élaborées par les Directions Régionales.

De plus, à la demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un groupe de travail dédié au partage d'expérience entre territoires (financements, sourcing de solution, marchés publics pour l'acquisition et la maintenance, groupement d'achat, etc.) va également être mis en place.

En cohérence avec le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique de l'Etat et avec les priorités de son Agenda du Développement économique, la Métropole souhaite accompagner le développement de la filière hydrogène de façon durable sur son territoire avec les objectifs suivants :

- établir une stratégie pragmatique et chiffrée ;
- aider au développement d'expérimentations à grande échelle ;
- consolider et aider à l'implantation d'acteurs clés de la filière.

Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets recherche et développement (R&D) et se positionner comme territoire d'expérimentation et ce, sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur.

Pour ce faire, la Métropole a voté sa feuille de route métropolitaine en Conseil du 15/04/21. Dans ce cadre, elle a mis en place un groupe de travail métropolitain regroupant les services concernés par la filière afin de les informer sur les projets de production et de distribution portés par les acteurs privés, ainsi que sur le déploiement des usages métropolitains et privés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa feuille de route, la Métropole participe aux groupes de travail « Territoires », au Club des élus et assiste aux conférences organisées par FRANCE HYDROGENE.

Adhérer à cette association apporte un support technique, permet de bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et enfin si besoin, de conduire des actions de lobbying (pour pousser les constructeurs à développer une offre sur les autocars à hydrogène par exemple).

Ainsi, par délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à FRANCE HYDROGENE.

La Métropole a renouvelé son adhésion en 2019, 2020 et 2021 après avoir notamment organisé, en partenariat avec l'association, les « Journées Hydrogène sur les Territoires » au Palais du Pharo les 10 et 11 juillet 2019 dont la qualité de l'organisation et du contenu a été saluée, avec plus de 500 participants accueillis.

Aussi, le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association FRANCE HYDROGENE pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation est à ce jour fixé à 2 400 euros TTC en 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et paiement de la cotisation 2018 – Désignation d'un représentant ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre sa feuille de route sur la filière hydrogène et bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et industriels déjà investis dans ce domaine ;
- Qu'à ce titre, et compte tenu des missions de France Hydrogène, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2018, 2019, 2020 et 2021 et qu'elle souhaite renouveler son adhésion à France Hydrogène pour l'année 2022.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 2 400 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2022 de la Métropole sous politique B370 – chapitre 011 – nature 6281 – fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL